

PROGRAMME FORMATION

AIPR pour les concepteurs

Durée : 1 jour soit 6h00 + 1h00 d'évaluation



Qui est Concerné ?

Concepteur : salarié de l'entreprise de travaux, intervenant en préparation des travaux et administrative comme les chefs de chantier, conducteur de travaux et encadrant les chantiers de travaux.

Prérequis : Pour obtenir une habilitation liée à votre activité, vous devez remplir un certain nombre de prérequis en fonction de l'habilitation visée.

Il est nécessaire d'être apte au travail dans son activité professionnelle, être titulaire d'une visite médicale à jour, comprendre les instructions de sécurité.

- Pour les personnes à mobilités réduite et ou ayant un handicap

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour,

- l'Accès aux lieux de formation
- Accès à l'intérieur des locaux de formation
- Aides à la mobilité
- Adaptation de l'environnement
- Adaptation du planning
- Accueil des auxiliaires de santé

Objectifs : Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DTDICT, et le guide technique.

- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires ;
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Moyens pédagogiques : Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation.

- Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations)
- Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire.

Formateur :

Des formateurs maîtrisant les méthodes pédagogiques et techniques et outils nécessaires aux formations.

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION :

- Les enjeux de la réglementation anti-endommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT, DT-DICT conjointe, ATU)
- Les règles spécifiques de prévention selon des types de travaux
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER :

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux ainsi que le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Connaître les différentes classes de plans
- La lecture de plan et nomenclatures des réseaux
- Les règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- L'apport éventuel des exploitants
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- L'apport éventuel des exploitants
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES :

- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A
- Remplir une déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

Évaluation :

- Passage de l'évaluation par QCM sur tablette à l'issue de la formation.

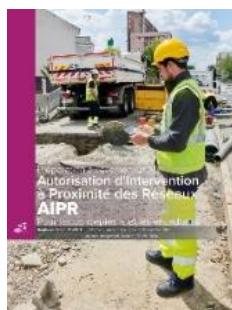
Attestation :

- Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM)
- Représentation immédiate en cas d'échec.

Responsable pédagogique : Laurent Saint-Pierre 06.70.66.02.09

Suivi :

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signé par le formateur.



EURL L. SAINT-PIERRE au Capital de 1 000 Euros

Siret : 909 347 684 000 13 R.C.S de TROYES

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 44 100 110 510 auprès du préfet de la région Grand-Est